



COMPTE-RENDU REUNION ASSOCIATIONS

Date :	Mercredi 7 février 2024
Heure :	18h
Lieu :	Espace François Mitterrand
Présentation par	Sylviane Dal Pos, Bernard Cazé, Alexis Vin et Elise Santune
Associations présentes	AMS Handball, Amicale Manneret, AMSTT, Danse de loisirs, Sonority accordeons, Ma logique sportive, Am stram Gram, ENCA, Les Marsouins, Comité des fêtes, Les jardins de la Bassure, Judo club Beaurains, YDA, Liberty Band, Les amis du Moulin La Tourelle, Centre socioculturel, Achicourt Action Solidarité, UCAC, Amicale des 4AS, Groupe Godon, FNACA, Tradidanses, Une histoire de fleurs, Photoclub Achicourt, ACA, Club des aînés, Nouvelles plumes, TC Achicourt, KBB, AAC-VG Achicourt, SCF Achicourt, Ju jitsu, Conseils de quartiers
Associations excusées	Association sportive du collège, Les amis de Zod Nééré, APE Collège, L'albatros, Au fil des âges

Ordre du jour

- 1/ Campagne de subvention 2024
- 2/ Règles de mises à disposition des bâtiments communaux
- 3/ Participation aux 4 fêtes de la ville
- 4/ Présence dans les commissions thématiques participatives
- 5/ Mobilisation des associations autour des Jeux Olympiques
- 6/ Informations diverses

Campagne de subvention 2024

Rappel du calendrier :

- Les dossiers de subvention ont été envoyés à toutes les associations début janvier 2024
- Date limite de retour des dossiers : 26 février 2024
- Décision au conseil municipal du 10 avril 2024

Les associations peuvent solliciter si elles le souhaitent un accompagnement auprès d'Alexis Vin.

Principe de valorisation

La valorisation est obligatoire dans les budgets prévisionnels et comptes de résultats des associations. Plusieurs éléments peuvent être valorisés : les mises à disposition de locaux, d'agents, le prêt de matériel, des prestations gratuites, le bénévolat.

La ville d'Achicourt a communiqué à l'ensemble des associations le montant de la valorisation des mises à dispositions des salles municipales.

2 types de calculs :

- Dans le cas des mises à disposition occasionnelles (soirées, Ag, etc.), la valeur locative des salles est reprise
- Dans le cas de mises à disposition hebdomadaires, un calcul du coût horaire de chaque salle a été réalisé.

Pour la Piscine François Ménard et la salle Adam de la Halle, les montants de valorisation nous ont été communiqués par la Communauté Urbaine d'Arras.

Des questions sont soulevées sur la valorisation du bénévolat ;

Aucune règle n'existe mais l'objectif est de valoriser les activités qui habituellement auraient eu un coût si elles étaient commandées à une structure ou mises en œuvre par un personnel rémunéré (exemples : réalisation d'affiches, encadrement de cours par un bénévole de l'association, etc.)

La méthode de calcul consiste à évaluer le nombre d'heures de bénévolat et d'appliquer le coût du SMIC horaire.

Règles de mises à disposition des bâtiments communaux

Pour les événements ponctuels de l'année 2024/2025

Les accords sont en cours d'envoi. Nous avons réussi à trouver des solutions pour toutes les demandes.

Règles de répartition : 2 fois l'EFM et 2 fois la salle G. Desailly par association par an.

Pour les activités habituelles, hebdomadaires de l'année 2024/2025

Comme les années précédentes, un mail sera adressé aux associations courant avril/mai pour recenser les besoins.

Une réunion aura lieu en juin pour annoncer les plannings et régler les éventuelles problématiques.

Un rappel est réalisé sur les règles de mises à disposition des salles municipales en termes de respect de créneaux et de propreté.

Participation aux 4 fêtes de la ville

Comme chaque année, les associations sont sollicitées pour participer à la dynamique événementielle de la ville. Deux moyens pour les associations de s'investir sur les fêtes :

- En intégrant le comité des fêtes (bénévoles chargés de la partie « convivialité » : buvette, restauration, accueil...)
- En intégrant la programmation des fêtes

Les 4 fêtes de la ville en 2024 sont :

- **La Bassure en fête (sensibilisation à l'environnement)**

Jeudi 9 mai toute la journée

Parc de la Bassure

➤ **Fête nationale (défis interquartiers, guinguette)**

Dimanche 14 juillet après-midi et soirée
Stade Camphin

➤ **Fête du moulin (voyage dans le temps)**

30 ans du Moulin
Samedi 21 et Dimanche 22 septembre Parc de la Tourelle

➤ **Fête de Noël**

Samedi 14 décembre après-midi et début de soirée
Animations en Centre-ville, défilé de lampions et soirée à l'EFM.

Pour proposer des animations lors de ces fêtes, les associations peuvent se rapprocher du service culture événementiel jusque fin février.

Présence dans les commissions thématiques participatives

Les changements au sein du conseil municipal fin 2023 : élection d'un nouveau maire, modifications des délégations... a entraîné une modification des commissions thématiques participatives.

Elles sont au nombre de 9 :

- Actions culturelles
- Réussite éducative
- Finances : préparation budgétaire, prospective financière
- Participation des habitants et coordination de la vie associative
- Sport – jeunesse – loisirs
- Bien vivre dans sa ville
- Attractivité économique et population active
- Tranquillité publique
- Stratégie urbaine

La place des associations est importante au sein de ces commissions. Mais elles sont peu nombreuses à avoir répondu à la date du 7 février. Elles peuvent se rapprocher de Sylviane Dal Pos pour s'inscrire.

Mobilisation des associations autour des Jeux Olympiques

La ville se mobiliser autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les associations sont invitées à participer à cette dynamique.

Les différents temps organisés par la ville sont :

- **Semaine Olympique et paralympique du 2 au 6 avril 2024 :**

Une semaine dédiée aux scolaires, les associations sont moins concernées mais peuvent faire vivre cette semaine nationale au sein de leurs clubs.

- **Animations Bassin de vie du Crinchon**

Une journée Olympique et Paralympique commune à l'ensemble des communes du Bassin de vie du Crinchon est organisée le dimanche 30 juin. Elle se déroulera sur l'une des communes du bassin de vie et les associations seront particulièrement invitées à participer à ce temps festif et fédérateur de promotion du sport.

- **Passage du relai de la flamme le mercredi 3 juillet 2024 à Arras**

La ville organise un départ groupé depuis Achicourt pour se rendre sur le parcours du passage de la flamme. Toutes les associations (sportives ou non) peuvent mobiliser des adhérents pour participer à ce déplacement et rendre visible la ville sur cet événement.

- **Période des JO** : Déplacement de la population à la base nautique de St Laurent Blangy fin juillet début aout. 10 jours d'animations seront proposés par la Communauté Urbaine d'Arras.

Informations diverses

Pour les associations sportives :

➤ **Convention de l'école municipale des sports**

L'école municipale des sports mise en place par la ville a pour but de permettre aux jeunes de pratiquer un sport et d'adhérer à un club du territoire.

Le conseil municipal a approuvé le principe d'une participation des associations sportives de la commune par le biais d'une convention. Les associations qui le souhaitent peuvent désormais participer aux activités proposées par l'école municipale des sports.

➤ **Avantage du Club Olympe**

La ville adhère au Club Olympe du Comité départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais et à ce titre les associations sportives peuvent bénéficier gratuitement de :

- accès à des formations en comptabilité (payante), droit du sport et préparation mentale
- prêt d'expositions sur le fair play, valeurs de l'olympisme...
- jeu grandeur nature
- aide aux appels à projet pour bénéficier de subventions
- aide à l'emploi
- infos sur le pass' sport
- dispositif Sport Ressources 62: permet de faire un don de matériel qui n'ont plus d'utilité. Voir site internet
- application Sport 62: actualités sportives du département. Permet de publier vos articles

Pour ces deux points, les associations intéressées peuvent se rapprocher d'Elise Santune.

Pour toutes les associations :

➤ **Réseau Guid'asso**

La ville d'Achicourt fait partie du réseau national d'accompagnement de la vie associative GUID ASSO. Alexis Vin est le contact pour la commune.

➤ **Formations à la gestion associative**

Comme chaque année, la ville offre aux associations des formations à la gestion associative.

Cette année, la thématique de **la communication** semble être une demande importante. Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous communiquer la date de cette formation et les modalités d'inscriptions.

D'autres thématiques peuvent être proposées en fonction des demandes :

- Les réseaux sociaux
- L'organisation d'une manifestation
- L'organisation d'une assemblée générale
- Les assurances

➤ **Rappel des différentes procédures**

Joint à ce mail, vous trouverez les formulaires correspondants aux différentes procédures (demande de matériel, de reprographie, etc.)

➤ **Communication des événements associatifs**

Un agenda partagé interne à la ville permet de centraliser toutes les informations associatives. Il est important que toutes les associations nous communiquent les informations, les visuels, les éventuels changements... de chaque événement/action/compétition.

➤ **Forum des associations**

Le forum des associations aura lieu le dimanche 1^{er} septembre 2024 à l'espace Léo Lagrange dans les mêmes modalités que l'année dernière.
En extérieur et repli à l'intérieur si mauvais temps.